



42^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
 - Antananarivo (Madagascar)
 - 8 au 12 juillet 2016
- PARTICIPANTS**
- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et 1^{er} vice-président de l'APF
 - M^{me} Maryse Gaudreault, vice-présidente de l'ANQ et 1^{re} vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF
 - M. André Drolet, député de Jean-Lesage, vice-président de la Section du Québec de l'APF, vice-président et rapporteur de la Commission politique de l'APF
 - M^{me} Carole Poirier, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, vice-présidente de la Section du Québec de l'APF et rapporteure de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF
 - M. Benoit Charette, député de Deux-Montagnes, vice-président de la Section du Québec, vice-président et rapporteur de la Commission de la coopération et du développement (CCD) de l'APF
 - M. Jean Rousselle, député de Vimont et rapporteur de la Commission des affaires parlementaires de l'APF
 - M^{me} Lise Moreau, directrice de cabinet du président
 - M^{me} Marie-Ève Vermette, secrétaire administrative de la Section du Québec de l'APF
 - M^{me} Karine Gaudreault, secrétaire administrative adjointe de la Section du Québec de l'APF
- CONTEXTE**
- Seule activité annuelle au cours de laquelle les parlementaires de l'APF se réunissent en Assemblée plénière, la Session constitue l'aboutissement des travaux effectués par les quatre commissions permanentes et par le Réseau des femmes parlementaires au cours de l'année écoulée. C'est durant la Session que sont notamment adoptés les rapports et les résolutions préparés et présentés par les commissions et le Réseau des femmes parlementaires.

CONTEXTE (SUITE)

- Préalablement à l'assemblée générale, l'APF réunit le Bureau, le Réseau des femmes parlementaires et les quatre commissions permanentes.
- Le Bureau est l'organe exécutif de l'APF. Entre les sessions annuelles, il contrôle l'exécution des décisions de l'Assemblée plénière. Le Bureau se réunit au moins deux fois par année, soit à la veille de la Session et pour une réunion intersessionnelle.

THÈMES

- Durant la réunion du Bureau, les thèmes suivants ont été abordés :
 - Composition de l'Assemblée;
 - Rapport d'activités du Secrétaire général parlementaire;
 - Sécurité des réunions et actions de l'APF;
 - Suivi du cadre stratégique de l'APF;
 - Rapport du trésorier;
 - Travaux des commissions permanentes;
 - Travaux du Réseau des femmes parlementaires;
 - Rapports des chargés de mission régionaux;
 - Examen des projets d'accord de partenariat;
 - Coopération interparlementaire;
 - Création du Prix Geoffrey-Dieudonné ;
 - Relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- Le débat général de la 42^e Session de l'APF portait sur le thème « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ».
- Les rapports et projets de résolution présentés par la Section du Québec portaient sur les thèmes suivants :
 - Le suivi des engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits des femmes, dont la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*;
 - La mise en œuvre des codes de la famille;
 - La lutte contre le radicalisme religieux : état des lieux et rôle des parlementaires;
 - La libération des prisonniers d'opinion, dont M. Raïf Badawi;
 - L'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie;
 - Le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles;
 - La participation politique des jeunes dans l'espace francophone;
 - Les déontologues et les codes d'éthiques dans les parlements de l'espace francophone;
 - Le suivi des négociations commerciales menées dans le cadre des travaux de l'Organisation mondiale du commerce;
 - Les outils d'intervention de politique agricole dans la Francophonie.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Maintenir le leadership de l'ANQ et de la Section du Québec au sein de l'APF.
- Participer aux démarches visant l'amélioration de la gouvernance de l'APF et la pérennité de son financement, notamment en provenance de l'OIF.
- Présenter les résultats de la 2^e édition du Programme international de formation parlementaire (PIFP) qui a eu lieu à Québec, en juin 2016; faire état du projet de délocalisation du PIFP pour les prochaines éditions et demander à l'APF de maintenir sa contribution financière à ce programme, notamment sur la base de son caractère multilatéral.
- Contribuer aux discussions entourant l'élaboration d'un protocole sur la sécurité dans les activités de l'APF.
- Promouvoir l'expertise de l'ANQ et des personnes désignées en matière de coopération interparlementaire, et initier des actions de coopération avec des parlements membres de l'APF.
- Assurer l'adoption, en commissions, au Réseau des femmes et en plénière, des rapports et résolutions présentés par les parlementaires québécois ou sur lesquels le Québec dispose d'une expertise particulière (protection et promotion du secteur culturel, des droits de la personne, des droits des femmes; négociations commerciales, coopération, etc.).
- Proposer l'étude, par l'APF, de thèmes prioritaires sur la scène internationale et faire valoir l'expertise québécoise sur chacun d'eux.
- Faire la promotion des prochaines activités de coopération et de l'APF qui se tiendront à Québec, en 2016-2017.
- Contribuer à la rédaction de l'avis de l'APF qui sera présenté au prochain Sommet de la Francophonie, à Antananarivo, les 26 et 27 novembre 2016.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La 42^e Session de l'APF a réuni plus de 350 participants issus d'une quarantaine de parlements et organisations interparlementaires, ainsi qu'une quinzaine de présidents d'assemblées. Quatorze résolutions ont été adoptées.
- Dans le cadre de la réunion du Bureau, le président a contribué aux échanges portant sur la sécurité des activités de l'APF et a demandé l'adoption d'un vade-mecum afin d'institutionnaliser les actes à poser en situation de crise.
- Le Bureau a été informé des résultats de l'édition 2016 du PIFP, a accueilli positivement le projet de délocalisation et s'est exprimé en faveur de la poursuite de son financement par l'APF pour l'année 2017.
- La 1^{re} vice-présidente du Réseau des femmes a déposé son rapport sur le suivi des engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits des femmes. De plus, elle a fait la promotion de l'Atelier de leadership pour femmes parlementaires, qui sera réalisé à Québec du 6 au 10 mars 2017. Elle a aussi invité les membres du Réseau à prendre part à la prochaine réunion du Réseau qui se tiendra aussi à Québec, du 10 au 12 mars 2017.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- La Section du Québec a présenté un projet de résolution au Réseau des femmes qui portait sur la mise en œuvre des codes de la famille. Par cette résolution, l'APF soutient qu'aucune raison ne devrait être évoquée par les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF afin d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes. Les États sont également incités à mettre en place des actions d'éducation à la population sur les dispositions de la CEDEF.
- Le vice-président de la Commission politique a fait part de l'actualité politique et parlementaire québécoise aux membres de la Commission. En outre, il a présenté la première mouture d'un projet de rapport sur le thème de la lutte contre le radicalisme religieux.
- La Section du Québec a déposé un projet de résolution en faveur de la libération des prisonniers d'opinion, dont celle de M. Raïf Badawi. La résolution appelle les autorités visées à mettre fin à toutes formes de tortures à l'égard des prisonniers et à voir à ce que les peines prononcées contre eux soient annulées.
- En tant que responsable du suivi de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la rapporteure de la CECAC a présenté un suivi de la mise en œuvre de la Convention. Elle a aussi informé les membres de la CECAC de la tenue d'un séminaire sur la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique, en novembre 2016, à l'ANQ. La Section du Québec s'est par ailleurs engagée à accueillir aux mêmes dates la sous-commission de l'éducation de la CECAC.
- La députée participant à la CECAC a présenté un projet de rapport sur le thème de l'éducation civique dans la Francophonie. Celui-ci promeut les pratiques du Québec en matière d'éducation à la citoyenneté et les programmes éducatifs de l'Assemblée nationale.
- Le représentant de la Section du Québec à la CCD a présenté un rapport sur le suivi des négociations commerciales menées dans le cadre des travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a aussi présenté son rapport final sur le thème des outils d'intervention de politique agricole dans la Francophonie qui promeut notamment les politiques québécoises dans le domaine. Une résolution a également été adoptée sur ce thème. Le député a informé les membres de la CCD qu'il souhaite que son prochain rapport porte sur le suivi de la Stratégie économique de la Francophonie.
- Le rapporteur de la Commission des affaires parlementaires a présenté le rapport final ainsi qu'un projet de résolution sur la participation politique des jeunes dans l'espace francophone. La résolution appelait notamment les Parlements à mettre sur pied des programmes de simulation de conseils et de parlements de jeunes, ainsi qu'à renforcer ceux déjà existants en les dotant d'une structure solide et d'un appui politique et financier cohérent.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Par ailleurs, le représentant québécois à la Commission des affaires parlementaires a fait valoir l'expertise de l'ANQ en matière de coopération interparlementaire auprès de ses partenaires de la Francophonie et a défendu le financement du Programme international de formation interparlementaire (PIFP).
- L'Assemblée plénière a ratifié quatre protocoles d'accord de coopération avec le Parlement Panafricain, la fondation Hironnelle, l'Institut de Prospective Économique du Monde Méditerranéen (IPEMED) et avec le PNUD Tunisie, ainsi qu'un accord de coopération tripartite avec l'ONG Action Santé Mondiale et le partenariat onusien Halte à la tuberculose.
- En plénière, la Secrétaire générale de la Francophonie, M^{me} Michaëlle Jean, a prononcé une allocution et s'est prêtée à un exercice de questions-réponses avec les parlementaires. Dans le cadre de cet échange, le président de l'ANQ a interrogé la Secrétaire générale sur les actions qui pourraient être menées par les parlementaires, en collaboration avec l'OIF, pour faire de la Francophonie un *leader* de la révolution numérique.
- Lors du débat général, qui portait sur le thème « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone », le président de l'ANQ s'est adressé à l'assemblée afin de rappeler que les assises pour une croissance partagée et un développement responsable passent aussi, désormais, par un développement numérique accessible à tous. Il a formulé des recommandations en ce sens et demandé à ce qu'elles soient intégrées à l'Avis de l'APF qui sera présenté lors du XVI^e Sommet de la Francophonie.
- Le président de l'ANQ s'est entretenu avec M^{me} Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'OIF, afin de discuter de la situation de certains États de la Francophonie et des grands enjeux liés à l'espace francophone.
- Le président de l'ANQ s'est également entretenu avec M. Philippe Beaulne, Ambassadeur du Canada au Sénégal, et M. Hugues Ratsiferana, sherpa malgache et président le Conseil National d'Orientation, sur la préparation du XVI^e Sommet de la Francophonie.
- Le président de l'ANQ s'est entretenu avec le président de l'Assemblée nationale de la République Centrafricaine (RCA), M. Abdoul Karim Meckassoua, afin de déterminer des pistes de coopération dans le cadre de la réintégration de la RCA à l'APF et du programme de développement de l'organisation.
- Les membres de la Section du Québec ont joué un rôle actif au Bureau, en commission, au Réseau et en plénière. En ce sens, ils ont réaffirmé le rôle de leader de l'ANQ au sein de l'APF et ont contribué concrètement à la promotion d'une perspective québécoise sur les grands enjeux de la Francophonie multilatérale.

COÛT

- Per diem et autres frais	11 711,54 \$
- Transport	62 816,63 \$
Total	74 528,17 \$